ATTESTATION
DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne immatriculée)

Abbez [illegible] MOHAMMED

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint M./Mme (rayer la mention inutile)

AIT YOUSSEF FAIZA

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage [1] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Saint Jean de Vedas, le 18/11/2023

(signature de la personne immatriculée)

[1] la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable